

INFORMATIONS COMMUNALES

Nous vous rappelons que l'utilisation des tondeuses et tronçonneuses est soumise à des contraintes définies par un arrêté préfectoral de 2006.

Horaires d'utilisation des tondeuses et tronçonneuses :

- du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- le samedi, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- le dimanche, de 10 h à 12 h.

Nous vous rappelons également que le brûlage des déchets verts dans les jardins et terrains privés est interdit. Ces déchets verts doivent être déposés à la déchetterie de Guerchy.

Quelques administrés ont pris la mauvaise habitude de déposer leurs ordures dans les poubelles réservées à la cantine scolaire. Ces pratiques sont évidemment interdites.

BIBLIOTHÈQUE

Le printemps est là, bientôt l'été...

Pour lire sous le parasol, rien de mieux qu'un bon policier accompagné d'une bonne boisson fraîche. Nous fournissons le livre, à vous de trouver la chaise longue et la boisson.

La bibliothèque (derrière le city-stade) est ouverte aux horaires habituels :

Mercredi et vendredi de 16 heures 30 à 18 heures 30.

Tel : 03 86 63 09 88



HISSEZ HAUT

Bonjour à tous

Nous faisons un point sur l'achat solidaire grâce à notre catalogue Printemps 2021 : des végétaux, des jeux, des articles de cuisine, de bien être, des gourmandises...

Nous avons eu 24 commandes papiers et 12 commandes via internet.

Nous tenons à remercier grandement les habitants de Senan et quelques-uns des villages limitrophes de leur participation. Grâce à eux nous avons fait un joli bénéfice qui pourra aider à financer un projet pour les classes de Senan.

Dans cette période sanitaire très complexe nous devons nous adapter à chaque instant.

Nous envisageons peut-être de faire une tombola pour cette fin d'année scolaire, ce qui remplacerait la traditionnelle kermesse des écoles.

N'hésitez pas à nous rejoindre sur Facebook : Hissez Haut De

Senan ou nous écrire : hissez.haut.senan@gmail.com

Portez-vous bien

Annabelle Alves & Stéphane Chautard

SAPEURS-POMPIERS

Nous avons effectué des interventions sur six feux divers et deux secours à personne depuis le début de l'année. Les deux nouvelles recrues ont participé avec brio et dynamisme à ces interventions et ont travaillé également avec le centre de secours d'Aillant sur Tholon. Sylvain VÉZINE, Chef de Corps

LE SECRÉTARIAT

Nos deux secrétaires, Émilie LAFORGE (à gauche sur la photo) et Anne BUFFETEAU (à droite sur la photo), vous accueillent aux horaires d'ouverture au public : Lundi de 9h à 12h, mercredi de 9h à 12h, vendredi de 16h à 19h.



CHASSE AUX DÉCHETS

L' A C C A (Association Communale de Chasse Agréée) de Senan a organisé un ramassage de déchets sur les routes et chemins de notre commune. Nous étions une vingtaine, accompagnés par des membres d' Hissez Haut et des parents d' élèves. Malheureusement la récolte fut très importante. Nous renouvelerons cette opération l'an prochain, pour continuer à protéger notre nature et notre environnement .



CARNET

• Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de Tyméo MARQUAND, chez Marina CHAVAL et Jérémy MARQUAND
Le 27 mars 2021.

Toutes nos félicitations aux parents.

• La mairie a enregistré un Pacte Civil de Solidarité (PACS) le 22 février 2021 entre Madame Annabelle ALVES DOS SANTOS et Monsieur Stéphane CHAUTARD
Tous nos vœux de bonheur.



MAIRIE DE SENAN

Adresse

1, rue d'Aillant-sur-Tholon - 89710 SENAN

Horaires d'ouverture

Lundi : de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi : de 16 h 00 à 19 h 00

Samedi : sur rendez-vous

Contacts

Téléphone : 03 86 63 46 90

Télécopie : 03 86 63 48 99

Courriel : mairie.senan@wanadoo.fr

Site : comunedesenan.jimdo.com

l'écho de Senan

Bulletin d'information de la commune de Senan - AVRIL 2021



LE MOT DES ADJOINTS

Au moment où nous préparons ce numéro de l'Echo de Senan, notre maire est malade. Il n'a pas échappé à la COVID 19. Rassurez-vous, il se sent mieux et vous allez très vite le revoir à la mairie et dans le village. La continuité de la vie municipale a été assurée par les adjoints, aidés des personnels municipaux. Le Conseil Municipal a pu approuver les budgets et les affaires courantes ont été traitées.

Marie Agnès Petit, qui avec Emilie Laforge, assurait le secrétariat de la mairie depuis 8 ans, vient d'entamer une nouvelle période de vie de jeune retraitée. Nous avons accueilli pour lui succéder Anne Buffeteau, déjà rompue à l'exercice du métier, dont vous aurez le plaisir de faire connaissance à la mairie.

Cette épidémie, qui dure maintenant depuis plus d'un an, a placé certains d'entre vous en grande difficulté financière. Les contraintes sanitaires ont

fortement perturbé la plupart des activités associatives, qu'elles soient sportives ou culturelles ; les parents ont découvert combien l'école à la maison est difficile. Nous avons tous hâte de retrouver une vie normale.

Grâce aux deux journées de vaccination organisées par la Communauté de communes avec l'aide de tous les professionnels de santé du territoire de l'Aillantais et avec l'accompagnement des communes, 17 habitants de Senan, tous âgés de 75 ans et plus, ont pu être vaccinés à Aillant. Désormais la plupart des personnes de cette tranche d'âge qui le souhaitent ont eu au moins une première dose de vaccin. Nous espérons que la vaccination, désormais ouverte à toutes les personnes de plus de 55 ans, nous redonnera des perspectives de vie plus joyeuses. C'est ce que nous souhaitons en ce printemps timide qui, malgré ses caprices météorologiques, laisse espérer pour tous des jours meilleurs.

Les Adjointes

ÉDITORIAL

Dans cette nouvelle édition de notre journal trimestriel, les activités des associations sont, par la force des choses, particulièrement réduites. La crise sanitaire impose en effet à beaucoup d'entre elles d'interrompre totalement les actions prévues ou de les limiter grandement. Merci à celles qui nous ont fait parvenir articles et photos.

Nous avons donc consacré une large place à deux thèmes importants, le budget 2021 voté en conseil municipal le 30 mars dernier et une information sur l'énergie éolienne.

LE BUDGET 2021: il a été voté à l'unanimité et s'inscrit dans la continuité des opérations annoncées au début de ce mandat. L'accent est mis sur la sécurisation des rues de la commune par la mise en œuvre de plateaux ralentisseurs ou de rétrécissements afin de réduire la vitesse des véhicules, la restauration de la station d'épuration très endommagée depuis 2016, l'entretien régulier des espaces publics...Vous trouverez des commentaires plus précis accompagnant des graphiques en pages intérieures. Merci à Émilie pour cette présentation.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE: les élus ont voulu rassembler dans un texte les avantages et les inconvénients de cette énergie renouvelable, afin d'informer les habitants de la commune de façon aussi objective que possible. C'est un exercice difficile et nous convenons que le texte, malgré de très nombreuses coupes au fur et à mesure de sa relecture, reste bien long. Nous avons conscience aussi qu'il ne saurait être

exhaustif (ce texte sera également mis en ligne sur le site de la commune - comunedesenan.jimdo.com). Il nous a semblé que cette première information était nécessaire pour se faire une opinion, sachant que d'autres sources de renseignements sont évidemment très faciles à consulter. Sur internet, il y a presque pléthore!

À ce propos, de nombreux administrés nous ont fait part de leur étonnement du fait de l'affichage d'une déclaration préalable concernant l'installation d'un mât de 126 m de haut par une société opératrice pour l'étude des vents. Ce mât sera installé sur une parcelle du territoire de Senan et le maire a signé un accord pour l'occupation provisoire du sol pour 6 mois. Le mât de mesure vient en remplacement d'un poteau et d'un appareil électronique qui étaient en place depuis plusieurs mois et qui vient apporter des données techniques complémentaires.

La population senanaise sera consultée, selon des modalités qui lui seront communiquées en temps utile, afin qu'elle puisse exprimer son avis sur l'implantation ou non d'éoliennes sur la commune.

A l'issue de cette consultation le conseil municipal prendra une décision définitive.

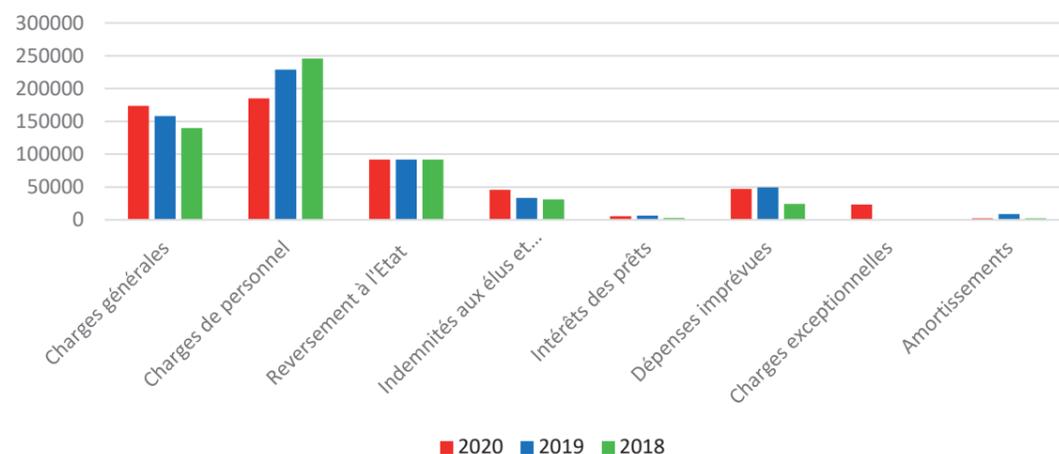
Nous espérons que ce troisième confinement ne vous est pas trop pénible et que les enfants, qui sont actuellement en vacances, peuvent en profiter quand même. Souhaitons que nous sortions de cette crise, dont tout le monde est fatigué, dans des temps rapprochés. Mais d'ici-là, restons prudents.

Contact : francois.bourguignon@icloud.com



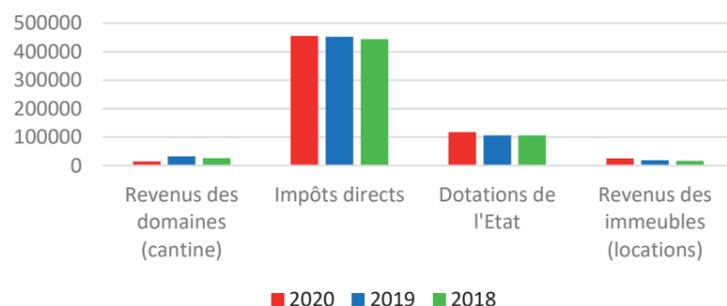
SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Dépenses de fonctionnement de 2020, 2019, 2018



Charges générales : elles sont en augmentation essentiellement pour l'entretien de la voirie et des espaces publics. Charges de personnel en forte diminution en raison du changement presque complet du personnel.

Recettes de fonctionnement de 2020, 2019, 2018



Revenus des domaines : ils sont en diminution à cause de la crise sanitaire.

Dépenses 2020 de la section d'investissement



- Remboursement du capital des emprunts 20 %
- Immobilisations incorporelles 2 %
- Travaux 78 %

Recettes 2020 de la section d'investissement

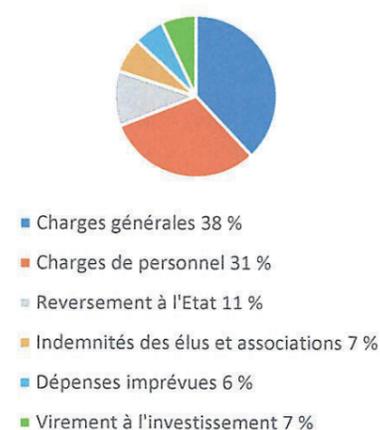


- Amortissements 52 %
- Remboursement TVA 31 %
- Cautions reçues 17 %

Les principales dépenses sont constituées par le solde des travaux de la mairie

PREVISIONS BUDGETAIRES 2021

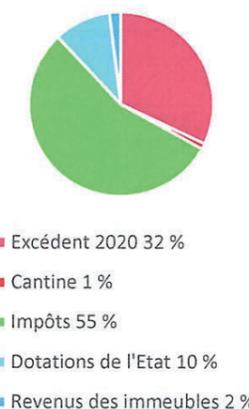
Dépenses de fonctionnement



Pas de changements significatifs par rapport à l'an dernier.

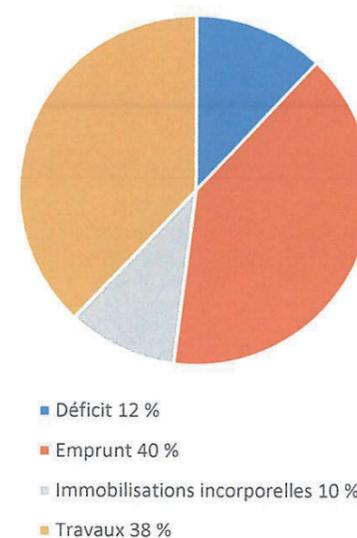
Charges générales et de personnel constituent la majorité de nos dépenses.

Recettes de fonctionnement



Pas d'augmentation des impôts locaux malgré un changement important du calcul des taux : intégration du taux départemental (21.84 % pour le foncier bâti) au taux communal (14.27 %) soit un taux unique de 36.11 %. Ce taux a été voté par le conseil municipal.

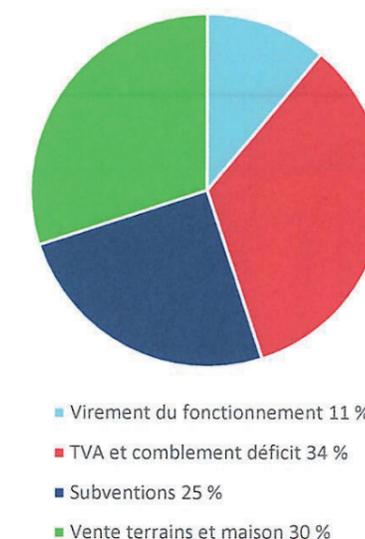
Dépenses d'investissement



Investissements prévus : sécurisation routière, mise en accessibilité pour école et église, achats de terrains...

Remboursement du prêt pour les travaux de la mairie.

Recettes d'investissement



Les subventions sont destinées aux travaux de la mairie.

Virement important de la section de fonctionnement.